

République Française
MAIRIE DE SAINT – FLOXEL

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 02 SEPTEMBRE 2025 A 20HEURES 30 MINUTES**

L'an deux mil vingt-cinq,
le deux du mois de septembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal
légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mme FERREY Floriane, M. FORTIN Denis, M. GUESDON Mickaël, M. GUILBERT Joël,
Mme LECARPENTIER Christelle, M. LEFEVRE, Antoine Mme LEMIERE Isabelle, M. LE TOUTEN
Loïc, M. ONFROY Jacques

Absents excusés :

Mme FRIGOT Stéphanie pouvoir M. GUESDON Mickaël
Mme Emilie MONTAGNE

Secrétaire de séance : M. FORTIN Denis

Avant de débiter la réunion, Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de remerciement que Madame
d'Hervilly, ancienne conseillère municipale et adjointe, a adressé au conseil municipal suite à
l'inhumation de son époux.

Approbation du compte rendu du 16/06/2025.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu.

Délibération approbation convention relative à la gestion de la fourrière.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la convention de prestations de service
relative à la gestion de la fourrière animale de Montebourg, entre :

- La Communauté d'Agglomération du Cotentin – Pôle de Proximité de la Région de Montebourg,
gestionnaire de la fourrière,
- La Clinique Vétérinaire Le Haut Gelé (Montebourg),
- Et les communes adhérentes,

Le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour

Délibération relative au pouvoir de police spéciale

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas nécessaire de prendre une délibération en Conseil Municipal et
que le Maire peut émettre seul son avis, puisque cela le concerne directement.

Délibération choix d'offre de maîtrise d'œuvre réhabilitation logement du presbytère

Monsieur le Maire indique que des trois cabinets sollicités, deux ont répondu et fait une proposition.
L'ouverture des plis a été faite par le Maire et les deux adjoints, en présence de Madame FRANCOIS,
secrétaire de Mairie. Après analyse, le montant des offres s'est avéré identique.

Cabinet TM intérieur de Sainte Mère Eglise : 34 600 €

Royer architectes et associés de Valognes : 34 600 €

Le Cabinet TM intérieur ayant listé l'ensemble des postes ayant besoin d'une rénovation, dont
l'assainissement, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le Cabinet TM intérieur par

7 voix pour et 3 abstentions

Délibération recensement de la population 2026

Le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Madame LEMIERE Isabelle, adjointe est nommée agent coordonnateur.

Il est proposé d'employer comme agent recenseur Madame LADUNE, agent communal chargé des locations de la salle communale et ayant déjà effectué la fonction d'agent recenseur en 2020.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le montant de la rémunération de Madame LADUNE Véronique. Sachant qu'il y aura 235 maisons à recenser, Monsieur le Maire propose un forfait de 6 € par maison.

Après délibération, le conseil municipal vote pour ce montant proposé par 10 voix pour

Organisation du repas des Aînés.

Le conseil municipal doit choisir le menu du repas des aînés de la commune qui aura lieu le 4 octobre 2025 et sera préparé par Monsieur LECONTE Cyrille. Le menu retenu est :

- Brochette de Saint-Jacques sauce pomme et sa garniture
- Noix de joue de porc confite sauce champignon et les trois garnitures (pomme de terre grenaille fagot de haricots verts une demi pomme au four)
- Fromage salade
- Bavarois passion
- Café

Informations et communications diverses

- Les élections municipales 2026 auront lieu les 15 et 26 mars 2026 avec un nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants.
- Ossuaire : l'ossuaire communal sera installé par l'entreprise LEPRESLE, derrière l'église côté impasse de Meuneville à proximité de la très grande tombe.
- Les travaux sur la zone humide ont commencé hier et 4000 m² de terrain ont été fauchés en préalable aux aménagements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30